



**Direction générale
de l'enseignement obligatoire**

Direction pédagogique

Ch. de Maillefer 35
1014 Lausanne

Année scolaire 2014-2015

**Synthèse des dispositions
du Cadre général de l'évaluation
concernant la promotion, l'orientation,
la réorientation, la certification
et l'accès aux formations postobligatoires**

Remarque liminaire : En cas de doute ou pour toute situation spécifique d'élève qui ne serait pas traitée dans le présent document, se référer au Cadre général de l'évaluation.

A la demande des parents, le conseil de direction apprécie les circonstances particulières (par exemple une scolarité gravement et durablement perturbée par une absence prolongée, une arrivée récente d'un autre canton ou de l'étranger). Pour qu'une circonstance particulière soit retenue, il faut qu'une réussite ultérieure soit jugée probable.

Le conseil de direction statue d'office sur les cas limites, à l'exception des décisions d'orientation en fin de 8^e année et de passage d'un niveau à un autre en 9^e et 10^e années. Dans le cadre de la promotion, si le groupe des disciplines artistiques présente une insuffisance entraînant un dépassement du seuil de cas limite, la situation est également examinée d'office par le conseil de direction.

Fin de 4^e année

**Conditions
de promotion**

A, AA ou LA en français et mathématiques
Les objectifs en lecture doivent être atteints. Si tel n'est pas le cas, le conseil de direction prend les mesures adéquates.

Cas limites PA en français ou PA en mathématiques

Fin de 6^e année

**Conditions
de promotion**

Groupe I	français + mathématiques + CE ¹	= 12 points et plus
Groupe II	arts visuels + musique + activités créatrices et manuelles	= 12 points et plus

Cas limites Max. 1,5 point d'insuffisance cumulé sur les 2 groupes et max. 1 point dans un groupe

Fin de 8^e année

**Conditions
de promotion**

Groupe I	français + mathématiques + allemand + sciences de la nature	= 16 points et plus ²
Groupe II	géographie + histoire	= 8 points et plus
Groupe III	arts visuels + musique + activités créatrices et manuelles	= 12 points et plus

Cas limites Max 1,5 point d'insuffisance cumulé sur les 3 groupes et max. 1 point dans un groupe

**Conditions
d'orientation**

Accès à la voie pré-gymnasiale

Groupe I	français + mathématiques + allemand + sciences de la nature	= 20 points et plus ²
Groupe II	géographie + histoire	= 9 points et plus

Accès aux niveaux de la voie générale

Niveau 1	moyenne annuelle finale de la discipline de 4 et moins ²
Niveau 2	moyenne annuelle finale de la discipline de 4.5 et plus ²

¹ Connaissance de l'environnement, regroupement des disciplines *géographie, histoire et sciences de la nature*.

² En *français, mathématiques* et *allemand*, la moyenne annuelle finale arrondie au demi-point prend en compte la moyenne annuelle décimale à hauteur de 70% et les résultats obtenus aux ECR à hauteur de 30%.

Composition des groupes de disciplines en 9^e et 10^e années

- Groupe I** français + mathématiques + allemand + sciences de la nature + option spécifique (OS) ou, en VG, l'option artisanale, artistique ou technologique
- Groupe II** géographie + histoire + anglais
- Groupe III** arts visuels + musique + activités créatrices et manuelles* (ou, en VG, éducation nutritionnelle)

*Les AC&M ne figurent pas à la grille horaire de la 10^e année de la VP.

Prise en compte des évaluations des options de compétences orientées métiers en VG

Dans le groupe de disciplines I, seule l'option artisanale, artistique ou technologique fait l'objet d'une moyenne et intègre le décompte de points. Les notes obtenues dans le cadre de l'option de renforcement en français ou dans le cadre de l'option de renforcement en mathématiques rejoignent celles du français, respectivement celles des mathématiques.

Pour la réorientation dans les niveaux en français ou en mathématiques, seules les évaluations de la discipline sont prises en compte, sans les notes de l'éventuelle option de renforcement.

9^e : fin du 1^{er} semestre

	Voie générale	Voie pré-gymnasiale
Conditions de réorientation	<p>Groupe I les 3 disciplines en niveau 2 et avec OS, 24 pts et plus³</p> <p>Groupe II 13,5 pts⁴ et plus</p> <p>Cas limite Max. 0,5 point d'insuffisance</p>	<p>Sur demande des parents et/ou sur préavis du conseil de classe</p> <p>L'élève intègre le niveau 2 dans les trois disciplines à niveaux sauf préavis contraire du conseil de classe et après avoir consulté les parents</p>
	<p>niveau 1 → niveau 2</p> <p>Automatiquement avec une moyenne de 5,5 et plus ou sur préavis de l'enseignant de la discipline concernée avec une moyenne de 5</p>	
	<p>niveau 2 → niveau 1</p> <p>Sur demande des parents et/ou sur préavis de l'enseignant de la discipline concernée</p>	
Conditions de remplacement d'un cours suivi en VP	<p>ensei VP → niveau 2</p> <p>Moyenne de 3 et moins ou Sur demande des parents et/ou sur préavis de l'enseignant de la discipline concernée</p>	
	<p>1 OS → 2 OCOM</p> <p>Moyenne de 3 et moins ou Sur demande des parents et/ou sur préavis du conseil de classe ou Les 3 disciplines suivies en niveau 1</p>	

³ Ce seuil s'abaisse d'un point par discipline parmi le français, les mathématiques et/ou l'allemand pour laquelle ou lesquelles l'élève aurait suivi un enseignement en voie pré-gymnasiale.

⁴ Ce seuil est de 13 points si l'élève a suivi un enseignement en voie pré-gymnasiale pour l'anglais.

Fin de 9^e année

	Voie générale	Voie pré-gymnasiale
Conditions de promotion	<p>Groupe I 20 points et plus Groupe II 12 points et plus Groupe III 12 points et plus</p> <p>Cas limites Max. 1,5 point d'insuffisance cumulé sur les 3 groupes et max. 1 point dans un groupe</p>	<p>Groupe I 20 points et plus Groupe II 12 points et plus Groupe III 12 points et plus</p> <p>Cas limites Max. 1 point d'insuffisance cumulé sur les 3 groupes et max. 0,5 point dans un groupe</p>
Conditions de réorientation pour un élève promu	<p>9^e VG ↑ 10^e VP</p> <p>Groupe I les 3 disciplines en niveau 2 et avec OS, 24 points et plus³ Groupe II 13,5 points et plus⁴</p> <p>Cas limites Max. 0,5 point d'insuffisance dans un des deux groupes</p>	
	<p>9^e VG ↑ 9^e VP</p> <p>Groupe I les 3 disciplines en niveau 2 et sans compter l'OCOM, 20 points et plus³ Groupe II 13,5 points et plus⁴</p> <p>Cas limites Max. 0,5 point d'insuffisance dans un des deux groupes</p>	
	<p>niveau 1 ↑ niveau 2</p> <p>Automatiquement avec une moyenne de 5,5 et plus ou sur préavis de l'enseignant de la discipline concernée avec une moyenne de 5</p>	
	<p>niveau 2 ↑ niveau 1</p> <p>Automatiquement avec une moyenne de 3 et moins ou sur préavis de l'enseignant de la discipline concernée avec une moyenne de 3,5</p>	
Conditions de réorientation pour un élève non promu	<p>niveau 1 ↑ niveau 2</p> <p>Automatiquement avec une moyenne de 5 et plus ou sur préavis de l'enseignant de la discipline concernée avec une moyenne de 4,5</p>	<p>9^e VP → 10^e VG</p> <p>Elève en échec ayant déjà redoublé l'année en cours</p> <p>ou</p> <p>Elève ayant déjà redoublé 2 fois au cours de sa scolarité</p> <p>ou</p> <p>Sur demande des parents et/ou sur préavis du conseil de classe</p>
	<p>niveau 2 ↑ niveau 1</p> <p>Automatiquement avec une moyenne de 3 et moins ou sur préavis de l'enseignant de la discipline concernée avec une moyenne de 3,5</p>	
Conditions de remplacement d'un cours suivi en VP	<p>ensei. VP ↑ niveau 2</p> <p>Moyenne de 3,5 et moins</p>	
	<p>1 OS ↑ 2 OCOM</p> <p>Moyenne de 3,5 et moins</p> <p>ou</p> <p>Les 3 disciplines suivies en niveau 1</p>	

10^e : fin du 1^{er} semestre

	Voie générale	Voie pré-gymnasiale
Conditions de réorientation	niveau 1 ↑ niveau 2	Automatiquement avec une moyenne de 5,5 et plus ou sur préavis de l'enseignant de la discipline concernée avec une moyenne de 5
	niveau 2 ↑ niveau 1	Sur demande des parents et/ou sur préavis de l'enseignant de la discipline concernée
Conditions de remplacement d'un cours suivi en VP	10S ↑ 20COM	Les 3 disciplines suivies en niveau 1

Fin de 10^e année

	Voie générale	Voie pré-gymnasiale
Conditions de promotion	<p>Groupe I 20 points et plus Groupe II 12 points et plus Groupe III 12 points et plus</p> <p>Cas limites Max. 1,5 point d'insuffisance cumulé sur les 3 groupes et max. 1 point dans un groupe</p>	<p>Groupe I 20 points et plus Groupe II 12 points et plus Groupe III 8 points et plus</p> <p>Cas limites Max. 1 point d'insuffisance cumulé sur les 3 groupes et max. 0,5 point dans un groupe</p>
Conditions de réorientation pour un élève promu	<p>10^e VG ↑ 11^e VP</p> <p>Groupe I les 3 disciplines en niveau 2 et avec OS, 24 points et plus³ Groupe II 13,5 points et plus⁴</p> <p>Cas limites Max. 0,5 point d'insuffisance dans un des deux groupes</p>	
	<p>10^e VG ↑ 10^e VP</p> <p>Groupe I les 3 disciplines en niveau 2 et sans compter l'OCOM, 20 points et plus³ Groupe II 13,5 points et plus⁴</p> <p>Cas limites Max. 0,5 point d'insuffisance dans un des deux groupes</p>	
	<p>niveau 1 ↑ niveau 2</p> <p>Automatiquement avec une moyenne de 5,5 et plus ou sur préavis de l'enseignant de la discipline concernée avec une moyenne de 5</p>	
	<p>niveau 2 ↑ niveau 1</p> <p>Automatiquement avec une moyenne de 3 et moins ou sur préavis de l'enseignant de la discipline concernée avec une moyenne de 3,5</p>	
Conditions de réorientation pour un élève non promu	<p>niveau 1 ↑ niveau 2</p> <p>Automatiquement avec une moyenne de 5 et plus ou sur préavis de l'enseignant de la discipline concernée avec une moyenne de 4,5</p>	<p>10^e VP → 11^e VG</p> <p>Elève en échec ayant déjà redoublé l'année en cours</p> <p>ou</p> <p>Elève ayant déjà redoublé 2 fois au cours de sa scolarité</p> <p>ou</p> <p>Sur demande des parents et/ou sur préavis du conseil de classe</p>
	<p>niveau 2 ↑ niveau 1</p> <p>Automatiquement avec une moyenne de 3 et moins ou sur préavis de l'enseignant de la discipline concernée avec une moyenne de 3,5</p>	
Conditions de remplacement d'un cours suivi en VP	<p>ensei. VP ↑ niveau 2</p> <p>Moyenne de 3,5 et moins</p>	
	<p>1 OS ↑ 2 OCOM</p> <p>Moyenne de 3,5 et moins ou Les 3 disciplines suivies en niveau 1</p>	

Fin de 11^e année

	VSG et VSO	VSB															
Conditions de certification	<p>Pas plus de 3 points négatifs sur l'ensemble des disciplines, dont max. 2 points négatifs en français et en mathématiques</p> <p>Cas limites Déficit de max. 0,5 point</p>	<p>Pas plus de 2 points négatifs sur l'ensemble des disciplines, dont max. 1 point négatif en français et en mathématiques</p> <p>Cas limites Déficit de max. 0,5 point</p>															
Conditions d'accès aux classes de raccordement et aux ECGC⁵ / écoles de Matu pro	<p>Certificat VSO ↑ RAC 1</p> <p>Français + mathématiques + allemand = 14 points et plus</p> <p>Cas limites Déficit de max. 0,5 point</p> <p>Age au 30 juin 2015 : au maximum 17 ans révolus</p>																
	<p>Certificat VSG ↑ RAC 2</p> <p>Français + mathématiques + langue étrangère = 15 points et plus</p> <p>Cas limites Déficit de max. 0,5 point</p> <p>Age au 30 juin 2015 : au maximum 17 ans révolus</p>																
	<p>Certificat VSG → Attestation ECGC⁵/Matu Pro</p> <p>Français + mathématiques + langue étrangère = 14 points et plus</p> <p>Cas limites Déficit de max. 0,5 point</p>																
Conditions de réorientation pour un élève non certifié	<p>L'élève non certifié de VSG ou de VSO redouble en Voie générale. Les moyennes obtenues en français, mathématiques et allemand déterminent le niveau suivi dans ces disciplines.</p>	<p>En principe, l'élève non certifié de VSB redouble en Voie pré-gymnasiale.</p>															
	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Pour les élèves de VSO</th> <th colspan="2">Pour les élèves de VSG</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>niveau 2</td> <td>4,5 et plus</td> <td>niveau 2</td> <td>4 et plus</td> </tr> <tr> <td>décision CD⁶</td> <td>4</td> <td>décision CD⁶</td> <td>3,5</td> </tr> <tr> <td>niveau 1</td> <td>3,5 et moins</td> <td>niveau 1</td> <td>3 et moins</td> </tr> </tbody> </table>	Pour les élèves de VSO		Pour les élèves de VSG		niveau 2	4,5 et plus	niveau 2	4 et plus	décision CD ⁶	4	décision CD ⁶	3,5	niveau 1	3,5 et moins	niveau 1	3 et moins
Pour les élèves de VSO		Pour les élèves de VSG															
niveau 2	4,5 et plus	niveau 2	4 et plus														
décision CD ⁶	4	décision CD ⁶	3,5														
niveau 1	3,5 et moins	niveau 1	3 et moins														
Solutions autres pour l'élève non certifié	<p>Rattrapage</p> <p>L'élève ne peut pas redoubler la 11^e année parce qu'il l'a déjà redoublée ou qu'il a déjà redoublé deux fois au cours de sa scolarité.</p> <p>Age au 30 juin 2015 : au minimum 16 ans révolus et au maximum 17 ans révolus</p>	<p>Obtention du Certificat VSG</p> <p>Français + mathématiques + langue étrangère = 11 points et plus</p> <p>Cas limites Déficit de max. 0,5 point</p>															
		<p>Attestation ECGC⁵/Matu pro ou RAC 2</p> <p>Français + mathématiques + langue étrangère = 12 points et plus</p> <p>Cas limites Déficit de max. 0,5 point</p>															

⁵ Ecole de culture générale et de commerce des gymnases.

⁶ Le Conseil de direction décide si une mise en niveau 2 apparaît ou non pertinente, en termes de réussite ultérieure (cf. courrier de la Cheffe du Département adressé aux Directions d'établissement le 11 juin 2014).